GUIDE DE STYLE ET DE RÉDACTION EN FRANÇAIS

du gouvernement du Manitoba

Introduction

Le Guide de style et de rédaction en français du gouvernement du Manitoba, rédigé par le Service de traduction de la Province, a un double objectif : aider les fonctionnaires provinciaux qui sont amenés à écrire en français dans le cadre de leur travail; et uniformiser, autant que possible, les communications écrites en français produites par le gouvernement du Manitoba.

Au fur et à mesure de son élaboration, le *Guide* fournira des réponses aux questions les plus fréquentes concernant la rédaction et la présentation de documents, de textes, de contenu Web et de correspondance en français (ex. : usage des majuscules et des minuscules, écriture des dates, formules d'introduction et de salutation dans les lettres).

Les normes d'écriture prescrites dans le *Guide* sont celles adoptées par le Service de traduction du gouvernement du Manitoba. Elles correspondent aux principales normes en vigueur dans la francophonie canadienne, adaptées, lorsque cela est nécessaire, à la réalité du Manitoba.

Le *Guide* ne prétend pas être exhaustif, d'autant plus que sa rédaction se fera par étapes. Pour toute question non traitée, nous renvoyons à la consultation de la <u>Banque de dépannage linguistique de l'Office québécois de la langue française</u> au www.oqlf.gouv.qc.ca/ressources/bdl.html. Pour ce qui concerne les appellations officielles du gouvernement du Manitoba, la <u>banque de terminologie en ligne bilingue de la Province</u> est une ressource précieuse et fiable. Son adresse est : web15.gov.mb.ca/multiterm/.

Le *Guide* est un projet évolutif à long terme qui sera régulièrement enrichi et mis à jour. Nous encourageons donc les utilisateurs à nous faire part de leurs commentaires et de leurs suggestions, par courriel à l'adresse suivante : laurent.gimenez@gov.mb.ca.

Pour finir, soulignons que si le *Guide* vise à faciliter la rédaction de textes en français dans la fonction publique du Manitoba et à renforcer l'uniformisation de ceux-ci, il n'est en aucun cas un outil destiné à permettre la traduction de documents de l'anglais vers le français, exercice qui relève de la compétence de traducteurs qualifiés.

Bonne consultation!

LE SERVICE DE TRADUCTION
DU GOUVERNEMENT DU MANITOBA

LE SECRÉTARIAT AUX AFFAIRES FRANCOPHONES DU MANITOBA

1) PRINCIPES DE BASE

Les règles qui régissent l'emploi de la majuscule en français sont complexes et variables. Cependant, on peut éviter la plupart des erreurs en connaissant et en respectant les quelques principes de base suivants :

■ La majuscule est le signe distinctif du nom propre, qu'il s'agisse d'un nom de personne, d'un nom de lieu, ou d'un nom commun assimilé à un nom propre parce qu'il désigne un sujet unique.

Ex.: Louis Riel, le Manitoba, la Société franco-manitobaine

■ Il faut éviter de multiplier les majuscules et, dans la mesure du possible, n'employer qu'une seule majuscule par appellation, en général sur le premier mot.

Ex. : le <u>C</u>omité olympique canadien (et non : le <u>C</u>omité <u>O</u>lympique <u>C</u>anadien)

■ Si le premier mot est précédé d'un adjectif, celui-ci s'écrit également avec une majuscule.

Ex. : la <u>H</u>aute <u>C</u>our de justice

■ Les articles ne prennent généralement pas la majuscule, sauf lorsqu'ils sont placés en tête de phrase ou lorsqu'ils font partie d'un nom propre.

Ex. : La directrice habite rue de la Reine, à La Prairie.

■ Les noms propres gardent toujours la majuscule initiale, même lorsqu'ils font partie d'un nom commun.

Ex. : le parc Michaëlle-Jean

■ Il faut toujours respecter l'épellation officielle des noms propres, même si elle est contraire aux règles indiquées ci-dessus.

Ex. : le Conseil des <u>A</u>rts du Canada (et non : le Conseil des <u>a</u>rts du Canada), la Banque <u>N</u>ationale du Canada (et non : la Banque <u>n</u>ationale du Canada)

■ Les majuscules prennent les accents et autres signes graphiques tels que la cédille. Cette règle ne s'applique cependant pas aux sigles.

Ex. : les $\underline{\acute{E}}$ ducatrices et éducateurs francophones du Manitoba ($\underline{\acute{E}}$ FM)

2) RÈGLE ABSOLUE

■ ON ÉCRIT AVEC UNE MAJUSCULE INITIALE

Le premier mot d'une phrase après un point, un point d'interrogation, un point d'exclamation ou des points de suspension

Ex. : Quelle heure est-il? Je ne suis pas sûr... Je crois qu'il est midi.

<u>Note</u>: on ne met pas de majuscule après un point d'exclamation, un point d'interrogation ou des points de suspension situés à l'intérieur d'une phrase.

Ex. : Arrête tout de suite! <u>a</u> crié la mère. Préférez-vous le manteau bleu... ou le rouge? demande le vendeur.

Les noms propres

Ex. : l'ancien premier ministre <u>J</u>oe <u>C</u>lark, l'aéroport <u>C</u>harles-de-Gaulle, le pont Jacques-Cartier, une Toyota, un Airbus

Les noms d'habitants, de peuples et d'ethnies

Ex. : les <u>C</u>anadiens, une <u>W</u>innipégoise, un <u>S</u>ud-<u>A</u>fricain, des <u>A</u>nglo-<u>S</u>axons, un <u>O</u>riental, un <u>A</u>utochtone, les <u>F</u>ranco-<u>M</u>anitobains

<u>Note</u>: les adjectifs correspondants et les noms de langues s'écrivent en minuscules.

Ex. : L'économie <u>c</u>anadienne est saine. Le <u>f</u>rançais est une langue difficile.

Les noms et les adjectifs qui entrent dans la composition des titres honorifiques

Ex. : <u>Sa Majesté</u>, <u>Votre Grandeur</u>, <u>Son Excellence</u>, <u>Sa Sainteté le pape</u>, Son Éminence le cardinal

Les points cardinaux lorsqu'ils servent à désigner un lieu, y compris un pays, une région, une voie de communication ou un bâtiment

Ex.: l'Afrique du <u>S</u>ud, le pôle <u>S</u>ud, Thompson est située dans le <u>N</u>ord (la région appelée Nord), la région <u>S</u>ud-<u>O</u>uest, la rue Regent Ouest, la tour Est

Note 1: les points cardinaux prennent une minuscule lorsqu'ils désignent une direction¹, une orientation² ou une position par rapport à un lieu³, auxquels cas ils sont souvent (mais pas toujours) suivis d'un complément introduit par la préposition de. Ex.: Ils roulent vers le <u>sud</u>¹; les quartiers <u>n</u>ord² de la ville sont les plus pauvres; Anola est situé à l'est³ de Winnipeq.

Note 2 : les dérivés des points cardinaux (midi, centre, occident, orient, etc.) obéissent aux mêmes règles.

Ex. : les beautés de l'<u>O</u>rient, l'édifice du <u>C</u>entre, ils roulent vers le <u>m</u>idi

Les astres, les planètes, les étoiles, les constellations et les signes du zodiaque

Ex. : la planète <u>M</u>ars, la <u>V</u>oie lactée, la <u>G</u>rande <u>O</u>urse, elle est <u>C</u>apricorne

<u>Note</u>: les mots « *soleil* », « *terre* » et « *lune* » s'écrivent avec une minuscule lorsqu'ils sont employés dans un contexte non scientifique.

Ex.: un coucher de soleil, avoir les pieds sur terre

Les titres d'œuvres d'art, de livres, de films et d'émissions

Ex. : <u>La montagne secrète</u>, <u>M</u>on oncle Antoine, <u>C</u>e soir Manitoba, Le petit Robert, Les demoiselles d'Avignon

Le premier nom des titres de journaux et de périodiques, ainsi que l'article et l'adjectif qui précèdent ce nom (s'ils font partie du titre), le cas échéant

Ex. : <u>L</u>a <u>L</u>iberté, <u>L</u>e <u>N</u>ouvel <u>O</u>bservateur, MAIS la <u>R</u>evue québécoise de linguistique (l'article ne fait pas partie du titre)

Les mots « province », « ville », « village », « municipalité » (rurale) et « hôtel de ville » lorsqu'ils désignent une entité administrative ou politique plutôt qu'un lieu

Ex. : la <u>P</u>rovince a adopté un nouveau budget, la <u>V</u>ille achète un hélicoptère,

MAIS le Manitoba est une <u>p</u>rovince, j'habite dans la <u>v</u>ille de Winnipeg, passer devant l'hôtel de ville

Le mot « administration » lorsqu'il désigne l'ensemble des services publics d'un État

Ex.: L'Administration manitobaine offre des services en ligne.

<u>Note</u>: le mot s'écrit sans majuscule lorsqu'il est suivi de l'adjectif « publique ».

Ex. : Il a fait toute sa carrière dans l'administration publique.

Les noms des lois et des règlements

Ex. : le <u>R</u>èglement sur la Commission hippique, MAIS la Commission hippique est régie par un règlement

Le mot « état » lorsque qu'il désigne un territoire, son gouvernement ou son administration

Ex. : l'<u>É</u>tat canadien, un secret d'<u>É</u>tat, des <u>É</u>tats souverains, MAIS l'état civil, l'état de siège, des états d'âme

Les unités administratives des entreprises, des organismes et des universités

Ex. : la <u>D</u>irection des ressources humaines du ministère des Finances, la Faculté d'éducation de l'Université de Saint-Boniface

Les époques, les événements historiques ou religieux et les régimes politiques

Ex.: l'<u>A</u>ntiquité, le <u>M</u>oyen <u>Â</u>ge, la <u>B</u>elle <u>É</u>poque, les <u>A</u>nnées folles, la <u>P</u>assion, le 11 <u>N</u>ovembre, la <u>R</u>évolution tranquille, la <u>L</u>ibération, la <u>S</u>econde <u>G</u>uerre mondiale, le <u>G</u>rand <u>D</u>érangement, la <u>C</u>inquième République (française), le Régime français

<u>Note</u>: si le terme est composé d'un nom et d'un **complément de nom**, on ne met pas la majuscule au nom mais à **tous les mots** du complément de nom.

Ex. : la crise d'<u>O</u>ctobre, la guerre des <u>S</u>ix <u>J</u>ours, la bataille des <u>P</u>laines d'<u>A</u>braham, la monarchie de <u>J</u>uillet

Les noms des fêtes civiles et religieuses

Ex. : <u>P</u>âques, la <u>T</u>oussaint, les <u>F</u>êtes, le <u>N</u>ouvel <u>A</u>n, le <u>V</u>endredi saint, le Mardi gras, Noël

<u>Note</u>: quand le terme est composé du mot « jour », « fête » ou du nom d'un jour de la semaine, suivi d'un complément, on met la majuscule au complément.

Ex. : la fête des <u>M</u>ères, le jour du <u>S</u>ouvenir, le jour de l'<u>A</u>n, le mercredi des Cendres

Le mot « église » lorsqu'il désigne une religion plutôt qu'un lieu

Ex.: un homme d'<u>Ég</u>lise, le protestantisme fait partie des <u>Ég</u>lises chrétiennes, l'<u>Ég</u>lise catholique compte des millions de fidèles, MAIS l'<u>ég</u>lise catholique de Sainte-Anne-des-Chênes est belle; les orthodoxes de Winnipeg prient dans plusieurs <u>ég</u>lises.

Dieu et les personnes sacrées dans les religions monothéistes

Ex. : <u>D</u>ieu, le <u>T</u>out-<u>P</u>uissant, le <u>P</u>rophète, la <u>P</u>rovidence

Note 1: les pronoms et les adjectifs possessifs prennent également une majuscule dans ce cas.

Ex. : Dieu fait connaître Son message. Il n'y a de divinité que Lui.

<u>Note 2</u>: ces mots prennent une minuscule lorsqu'ils sont employés dans des expressions courantes.

Ex. : être dans le secret des <u>d</u>ieux, nul n'est <u>p</u>rophète en son pays

Les noms des textes et des livres sacrés

Ex.: la Bible, le Coran, l'Ancien Testament

Les ordres religieux

Ex. : les <u>S</u>œurs grises, la <u>C</u>ompagnie de Jésus (ou les <u>J</u>ésuites), les <u>P</u>etites <u>S</u>œurs des pauvres,

MAIS une <u>s</u>œur grise, des <u>j</u>ésuites, une <u>p</u>etite <u>s</u>œur des pauvres

Les divinités et les peuples mythologiques

Ex. : les <u>G</u>éants, les <u>T</u>itans; <u>H</u>ercule est le fils de <u>Z</u>eus.

<u>Note</u>: ces mots prennent une minuscule lorsqu'ils sont employés dans des expressions courantes.

Ex. : Il a une taille de <u>q</u>éant; c'est un <u>h</u>ercule.

Les surnoms de personnages historiques

Ex. : Alexandre le <u>G</u>rand, Guillaume le <u>C</u>onquérant, Jean sans <u>T</u>erre, le <u>P</u>rince noir, le <u>G</u>rand <u>T</u>imonier

La première lettre de **l'élément particulier** des noms de personnages fictifs ou allégoriques

Ex. : le père \underline{N} oël, la fée \underline{C} lochette, dame \underline{N} ature, le \underline{P} etit \underline{C} haperon rouge, \underline{B} arbe bleue

Les mots « Internet » et « Web », parce qu'ils sont considérés comme des noms propres

Ex. : naviguer sur <u>I</u>nternet, consulter des sites <u>W</u>eb, créer des documents <u>I</u>nternet

<u>Note</u>: les termes « intranet » et « extranet » sont considérés comme des noms communs; ils s'écrivent donc sans majuscule et prennent un s au pluriel.

Ex.: Les intranets linguistiques sont utiles dans les entreprises.

ON ÉCRIT AVEC UNE MINUSCULE INITIALE :

Le premier mot d'une phrase après une virgule, un point-virgule ou un deuxpoints, sauf exception

Ex.: Le chien aboie: il a faim, il a soif; il faut le secourir.

<u>Note</u>: si un deux-points est suivi d'une citation complète encadrée par des guillemets, le premier mot de la citation s'écrit avec une majuscule initiale.

Ex.: Elle lui a dit: « L'union fait la force! »

Les jours de la semaine et les mois de l'année

Ex. : le <u>m</u>ercredi 23 <u>m</u>ars 2011

Les adjectifs qui renvoient à un peuple, à une ethnie ou à des habitants

Ex. : la littérature <u>c</u>anadienne, les cultures <u>a</u>utochtones, un Canadien <u>f</u>rançais,

MAIS les <u>C</u>anadiens aiment voyager, les <u>A</u>utochtones ont des cultures très anciennes.

Les noms de langue

Ex. : Il parle <u>r</u>usse, j'apprends l'<u>a</u>llemand, l'<u>i</u>talien est une très belle langue,

MAIS les <u>R</u>usses ont connu une histoire mouvementée, je connais plusieurs Italiens.

Les titres de civilité (madame, monsieur, etc.) et les titres de fonction

Ex. : je connais <u>m</u>adame Marchand et le <u>d</u>octeur Roy; le <u>p</u>remier <u>m</u>inistre a formé son gouvernement; j'ai rencontré la <u>m</u>inistre des Finances, le <u>v</u>érificateur général, le <u>c</u>aporal, la <u>d</u>irectrice des Communications, l'ambassadrice, le président de la SFM.

<u>Note 1</u>: lorsqu'on s'adresse directement à la personne, y compris dans la correspondance, on met la majuscule à son titre de fonction ainsi qu'au titre de civilité.

Ex.: Veuillez agréer, <u>M</u>onsieur le <u>P</u>remier <u>M</u>inistre, <u>M</u>adame la <u>D</u>irectrice générale, <u>M</u>onsieur le <u>H</u>aut-<u>C</u>ommissaire, <u>M</u>onsieur le <u>L</u>ieutenant-Gouverneur, Madame la Gouverneure générale

<u>Note 2</u>: les titres de civilité **abrégés** s'écrivent aussi toujours avec une majuscule initiale.

Ex. : J'ai écrit une lettre à <u>M</u>^{me} Marchand.

Le mot « ministère » (on met la majuscule aux compléments)

Ex. : le <u>m</u>inistère du <u>T</u>ravail et de l'<u>I</u>mmigration du Manitoba

Note 1 : on peut écrire *ministère* avec une majuscule lorsque le mot, précédé d'un article, est employé seul pour désigner un ministère précis, clairement identifié par le contexte.

Ex. : Le <u>M</u>inistère a lancé ce programme afin de répondre aux besoins des populations rurales.

<u>Note 2</u> : on peut désigner un ministère simplement en indiquant les domaines qu'il gère.

Ex.: Travail et Immigration ou Travail et Immigration Manitoba.

Les noms de monnaies

Ex. : le <u>d</u>ollar canadien, le <u>y</u>en

Les noms des saisons

le <u>p</u>rintemps, l'<u>a</u>utomne, l'<u>é</u>té, l'<u>h</u>iver

Le mot « école » et les autres mots désignant un établissement d'enseignement primaire ou secondaire dans les textes courants (on met la majuscule au complément)

Ex. : Il enseigne à l'école Jours de Plaine. Quelle est l'adresse du collège Louis-Riel? J'habite à coté de l'institut collégial Hapnot.

Note 1: au Manitoba, cette règle s'applique essentiellement aux écoles françaises et d'immersion, qui portent un nom français ou bilingue. Les écoles anglaises portent un nom entièrement anglais que l'on ne traduit pas.

Ex. : Elle fréquente la Chief Peguis Junior High (et non : l'école secondaire Chief Peguis).

Le répertoire complet des écoles du Manitoba (noms officiels) se trouve à l'adresse suivante : www.edu.gov.mb.ca/m12/ecoles-mb/index.html

Note 2: la majuscule s'impose lorsque l'établissement est considéré comme une personne morale dont on cite le nom officiel — par exemple lorsque le nom de l'établissement est cité dans un texte à portée juridique comme un contrat, un procèsverbal ou un règlement — ou s'il s'agit de l'administration de l'école.

Ex. : Veuillez libeller votre chèque à l'ordre du <u>C</u>ollège Louis-Riel. L'École Jours de Plaine a embauché deux nouveaux enseignants.

<u>Note 3</u> : les noms des établissements d'enseignement supérieur gardent la majuscule initiale dans tous les contextes.

Ex. : Il étudie à l'École technique et professionnelle.

Les noms de religions

Ex. : le christianisme, le judaïsme, l'islam

Les noms des adeptes d'une religion

Ex. : les <u>m</u>usulmans, les <u>c</u>atholiques, les <u>c</u>alvinistes

Les titres de fonctions religieuses

Ex. : un prêtre, un rabbin, l'archevêque de Winnipeg

Les noms de personnes, les noms de lieux et les noms commerciaux utilisés comme noms communs

Ex. : un <u>z</u>odiac, un moteur <u>d</u>iesel, du <u>c</u>hampagne, un <u>f</u>rigidaire, du <u>p</u>armesan, du bordeaux,

MAIS le système d'exploitation <u>L</u>inux, une <u>R</u>olls-<u>R</u>oyce, la Champagne est une belle région, la ville de Bordeaux

Les espèces animales et végétales, ainsi que les ordres, les classes, les genres et les familles

Ex.: La <u>q</u>renouille est un <u>b</u>atracien; l'<u>a</u>ubépine est une <u>r</u>osacée; l'<u>a</u>mibe est un <u>p</u>rotozoaire; une <u>o</u>ie blanche, un <u>l</u>abrador, un melon, une azalée, des saint-bernards, des siamois

Les termes désignant les parties d'un ouvrage et qui ne sont pas des titres

Ex.: livre, chapitre, partie, volume, tableau, figure, graphique, annexe

Tous les mots suivants, quel que soit le contexte :

gouvernement (ex. : le gouvernement du Manitoba), **opposition** (ex. : le chef de l'opposition), **histoire** (ex. : l'histoire du Canada)

3) RÈGLE VARIABLE

Les termes qui appartiennent aux catégories ci-dessous s'écrivent avec ou sans majuscule initiale, selon le cas.

Si le terme désigne un **sujet unique**, il est assimilé à un nom propre et s'écrit avec une **majuscule** initiale.

Ex. : l'Université de Saint-Boniface

Si le sujet n'a **pas de caractère unique**, le terme qui le désigne est assimilé à un nom commun et s'écrit avec une **minuscule** initiale.

Ex. : les <u>u</u>niversités de Saint-Boniface et de Winnipeg (le mot « université » perd son caractère unique)

Bâtiments publics et monuments

Ex. : le <u>P</u>alais législatif, le <u>P</u>alais de justice, le <u>C</u>entre des congrès, MAIS à Winnipeg, il y a un <u>p</u>alais législatif, un <u>p</u>alais de justice et un centre des congrès.

<u>Note</u>: si le nom est suivi d'un nom propre (nom de lieu, de personne, etc.), il garde en principe la minuscule et on met la majuscule initiale à ce nom propre.

Ex. : la <u>t</u>our Eiffel, la <u>c</u>athédrale de Winnipeg, le <u>m</u>onument Stephen Juba, le <u>t</u>héâtre du Cercle Molière

Conseils, comités et commissions

Ex. : la <u>C</u>ommission des droits de la personne du Manitoba (il n'y en a qu'une), le <u>C</u>onseil de l'immigration du Manitoba, le <u>C</u>omité économique et social européen,

MAIS le <u>c</u>omité de révision (évaluation foncière) de Saint-Pierre-Jolys (il y en a un dans chaque municipalité), la <u>c</u>ommission d'approvisionnement en eau de la ville de Carman, le <u>c</u>onseil municipal de Winnipeg, le <u>c</u>onseil d'administration de Manitoba Hydro Manifestations de toute nature (commerciales, culturelles, sportives, scientifiques, politiques, etc.)

Ex.: le <u>C</u>ongrès Canada-France, le <u>C</u>olloque sur la prévention de l'itinérance, la <u>C</u>oupe du monde de ski, les <u>J</u>eux de la francophonie canadienne, le <u>S</u>alon du livre de Paris, le <u>G</u>rand <u>P</u>rix de Montréal, MAIS il présentera une communication à ce <u>c</u>olloque; elle ne participe qu'à des <u>c</u>ongrès de grande envergure; cette écrivaine participe aux salons du livre de Toronto et de Winnipeq.

<u>Note</u>: si le nom est précédé d'un adjectif **numéral**, celui-ci ne prend pas de majuscule.

Ex. : la <u>c</u>inquième <u>C</u>onférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce

Prix, distinctions et trophées

Ex. : le <u>P</u>rix de la langue française, le <u>G</u>rand <u>P</u>rix de la critique, l'<u>O</u>scar du meilleur film étranger, la <u>M</u>édaille militaire

<u>Note</u>: si le nom est immédiatement suivi d'un nom propre (nom de lieu, de personne, etc.), il garde la minuscule et on met la majuscule initiale à ce nom propre.

Ex. : le <u>prix N</u>obel de la paix, le <u>prix G</u>oncourt, la <u>c</u>oupe <u>S</u>tanley

Programmes, plans, opérations, campagnes, projets, etc.

On met la majuscule à ces mots lorsqu'ils font partie du **nom officiel** d'une activité et qu'ils sont suivis d'un adjectif ou d'un complément introduit par une préposition.

Ex. : le Plan vert, le Programme de lutte contre la dépendance

Si le complément n'est pas introduit par une préposition, le mot qui le précède (programme, plan, etc.) ne fait pas partie du nom officiel et, par conséquent, s'écrit en minuscules.

Ex.: le programme Candidats du Manitoba

Sociétés, organismes, institutions, associations et partis politiques

Ex.: la <u>C</u>aisse populaire de Saint-Boniface, le <u>M</u>usée des beauxarts de Winnipeg, l'<u>A</u>ssemblée législative du Manitoba, le <u>C</u>onseil des ministres du Manitoba, la <u>C</u>our d'appel du Manitoba, le <u>P</u>arlement, l'<u>O</u>rganisation mondiale de la santé, le <u>N</u>ouveau <u>P</u>arti démocratique du Manitoba, l'<u>H</u>ôpital général Saint-Boniface, MAIS les <u>c</u>aisses populaires du Manitoba, les <u>c</u>onseils des ministres des provinces, les <u>p</u>artis néo-démocrates du Canada, elle a travaillé à la <u>c</u>our d'appel du Manitoba et à celle de l'Ontario, les <u>a</u>ssemblées législatives votent les lois.

Textes politiques ou administratifs

Ex.: l'Accord de libre-échange nord-américain, la Loi constitutionnelle de 1982 du Canada, les Lignes directrices du Programme d'alphabétisation des adultes du Manitoba, MAIS le Mexique et les États-Unis ont signé un accord de libre-échange; quelles sont les lignes directrices du Programme d'alphabétisation des adultes du Manitoba? (Les mots « accord » et « lignes directrices » perdent leur caractère unique.)

Unités militaires

Ex. : les <u>F</u>orces canadiennes, le <u>R</u>oyal 22^e <u>R</u>égiment, la 17^e <u>E</u>scadrille, les <u>C</u>asques bleus, MAIS les missions de ce genre doivent être confiées à une escadrille de renfort.

Universités canadiennes

Ex. : l'<u>U</u>niversité Concordia, l'<u>U</u>niversité du Manitoba, MAIS les universités de Montréal et de Sherbrooke

<u>Note</u>: les universités étrangères, qu'elles soient francophones ou que l'on traduise leur nom, ne prennent pas de majuscule au mot « université ».

Ex. : l'<u>u</u>niversité Paris-Sorbonne, l'<u>u</u>niversité de Princeton

Le mot « cabinet » s'écrit avec une majuscule lorsqu'il désigne l'ensemble des ministres d'un gouvernement (le conseil des ministres) et sans majuscule lorsqu'il désigne les membres du personnel d'un ministère.

Ex. : le nouveau <u>C</u>abinet désigné par Stephen Harper compte 35 ministres. Près de 20 personnes travaillent dans le <u>c</u>abinet de la ministre des Finances.

4) CAS PARTICULIERS

■ LIEUX PUBLICS ET VOIES DE COMMUNICATION

On écrit l'élément général (*rue*, *place*, *parc*, etc.) en minuscules et on met la majuscule aux noms et aux adjectifs qui constituent l'élément particulier (nom propre).

Ex. : le <u>b</u>oulevard <u>P</u>rovencher, l'<u>a</u>venue <u>N</u>otre <u>D</u>ame, le <u>c</u>hemin Dawson, la place Royale, le pont Disraeli

Note 1: au Manitoba, dans la grande majorité des cas, l'élément particulier est le même en anglais et en français.

Ex.: Main Street; la rue Main (et non : la rue Principale)

De nombreux équivalents français sont cependant consacrés par l'usage – et souvent validés par les lois et les règlements de la

province – dans les régions de tradition francophone. Ex. : le parc de Saint-Vital (plutôt que : le parc de St. Vital)

<u>Note 2</u>: les articles et les particules de liaison (le, du, a, aux, etc.) restent en minuscules, sauf quand ils constituent le premier mot d'un nom de famille.

Ex. : l'avenue de <u>l</u>a Cathédrale, MAIS le parc <u>L</u>a Vérendrye

Note 3: si l'élément général fait partie du nom propre d'un lieu public, d'un immeuble ou d'un ensemble immobilier, il s'écrit avec une majuscule et ne se traduit pas.

Ex.: l'<u>E</u>splanade Riel (qui n'est pas une esplanade mais un pont piétonnier), Winnipeg <u>S</u>quare (qui n'est pas un square mais un centre commercial)

■ NOMS GÉOGRAPHIQUES DÉSIGNANT DES ENTITÉS GÉOGRAPHIQUES

On écrit l'élément général (océan, baie, barrage, etc.) en minuscules et on met la majuscule aux noms et aux adjectifs qui constituent l'élément particulier (nom propre).

Ex. : l' \underline{o} céan \underline{P} acifique, la \underline{r} ivière \underline{L} ittle \underline{W} aterhen, le \underline{b} arrage de Shellmouth

Note 1: au Manitoba, dans la grande majorité des cas, l'élément particulier est le même en anglais et en français.

Ex.: Little Bald Hill; colline Little Bald

A

On compte cependant un certain nombre d'exceptions dont les plus courantes sont indiquées dans la liste ci-dessous. Il s'agit d'entités géographiques qui soit sont situées dans des régions désignées bilingues de la province, soit figurent sur la liste des noms géographiques d'intérêt pancanadien du gouvernement fédéral.

ANGLAIS	<u>FRANÇAIS</u>
Albert Beach	Plage Albert
(locality)	(localité)
Parks Route	route des Parcs
Plum River	rivière aux Prunes
Rat River	rivière aux Rats
Red River Floodway	Canal de dérivation de la rivière Rouge
Seine River Diversion	Canal de dérivation de la rivière Seine

FB

Noms d'intérêt pancanadien

Lake of the Woods lac des Bois Red River rivière Rouge

La <u>banque de terminologie en ligne du gouvernement du</u>
<u>Manitoba</u> (web15.gov.mb.ca/multiterm/) contient les noms
anglais et français de nombreuses entités géographiques de la
province, y compris les parcs provinciaux.

La liste des 81 <u>noms d'intérêt pancanadien</u> figure à l'adresse suivante : geonames.nrcan.gc.ca/pdf/namesef_nomsaf2006.pdf.

<u>Note 2</u>: les articles et les particules de liaison (le, du, a, aux, etc.) restent en minuscules, sauf quand ils constituent le premier mot d'un nom de famille.

Ex. : la rivière <u>a</u>ux Rats, le lac <u>d</u>es Bois, MAIS le lac Le Gardeur, le mont D'Iberville

Note 3: si l'élément particulier et l'élément général sont inversés (élément général à la fin), l'élément général prend aussi la majuscule.

Ex. : les Grands <u>L</u>acs (élément part. : grands; élément gén. : lacs)

■ NOMS GÉOGRAPHIQUES DÉSIGNANT DES ENTITÉS ADMINISTRATIVES OU POLITIQUES

En règle générale, les noms géographiques qui désignent une entité administrative ou politique (ville, village, municipalité, région, province, pays, etc.) prennent une majuscule à chacun de leurs éléments (sauf aux articles et aux prépositions), et ces éléments sont liés par des traits d'union.

Ex. : les <u>É</u>tats-<u>U</u>nis, <u>T</u>rinidad-et-<u>T</u>obago, <u>E</u>ntre-les-<u>L</u>acs, l'<u>Î</u>le-du-<u>P</u>rince-<u>É</u>douard

Note 1: bien que les villes, les villages et les municipalités rurales du Manitoba n'aient qu'un seul nom officiel (ex. : St. Pierre-Jolys), des équivalents français sont consacrés par l'usage – et souvent validés par les lois et les règlements de la province – dans les régions désignées bilingues.

Ex.: Saint-Pierre-Jolys, Sainte-Rose, Sainte-Geneviève

Note 2: si le nom comprend un point cardinal introduit par de ou du, les éléments ne sont pas reliés par un trait d'union.

Ex. : le Dakota du Sud, la Corée du Nord

Note 3: si le nom commence par un article, celui-ci prend aussi la majuscule et n'est pas suivi d'un trait d'union.

Ex. : La Nouvelle-Orléans, Les Éboulements

<u>Note 4</u>: lorsque le nom commence par l'article *Le* ou *Les*, celui-ci se contracte devant les prépositions de et a et il perd la majuscule.

Ex. : Je reviens des Éboulements (et non : de Les Éboulements).

RESSOURCES EN LIGNE

<u>Banque de terminologie en ligne du gouvernement du Manitoba</u>: web15.gov.mb.ca/multiterm/

Une partie des quelque 30 000 fiches de la banque est consultable par le grand public. On y trouve notamment les noms officiels, en français et en anglais, des divisions scolaires, des ministères, ainsi que des unités administratives et des principaux programmes du gouvernement provincial.

Banque de dépannage linguistique de l'Office québécois de la langue française : www.oqlf.gouv.qc.ca/ressources/bdl.html

La Banque propose des réponses claires aux questions les plus fréquentes portant sur l'orthographe, la grammaire, la syntaxe, la ponctuation, le vocabulaire, la typographie, les sigles, abréviations et symboles, les noms propres, la prononciation, la rédaction et la communication.

INDEX

Α		
Accord12	Église	6
Administration5	Émission (radio/télévision)	5
Association 11	Époque	6
Astre 5	Espèce (animale ou végétale)	9
Avenue 12	Esplanade Riel	13
	État	5
В	Ethnie	4, 7
	Étoile	5
Barrage	Événement historique	6
Bâtiment	Extranet	7
Boulevard 12		
	F	
C	Faculté (universitaire)	5, 6
Cabinet 12	Fête	6
Campagne 11	Film	5
Cathédrale 10		
Centre des congrès 10	G	
Collège 8	_	10
Colloque 11	Gouvernement	
Comité 10	Gouverneur général	8
Commission 10		
Conférence 11	Н	
Congrès 11	Habitant	4, 7
Conseil 10	Histoire	10
Conseil d'administration 10	Hôtel de ville	5
Conseil municipal 10		
Constellation 5	1	
Coupe (trophée) 11		
	Institution	
D	Internet	
_	Intranet	/
Deux-points		
Dieu	J	
Direction (voir Unité administrative) 5, 6	Jeux	11
Distinction	Jour	7
Divinité	Journal	5
Division (voir Unité administrative) 5		
Division scolaire	_	
Docteur8	L	
Dollar 8	Lac	13
_	Langue	
E	Lieu public	
École 8. 9	lieutenant-gouverneur	

Ligne directrice	12	Planète	5
Livre	5, 10	Point	4
Loi	5	Point cardinal	4
Lune	5	Point d'exclamation	4
		Point d'interrogation	4
N.A.		Point de suspension	4
M		Point-virgule	7
Madame		Pont	12
Maître		Premier ministre	8
Manifestation		Président	8
Ministère	8	Prix	
Ministre	8	Programme	
Mois	7	Projet	
Monnaie	8	Province	
Monsieur	8		- /
Monument	10	_	
Municipalité	5, 14	R	
Mythologie	7	Régime politique	6
		Région	14
N		Règlement	5, 6
		Religion	9
Nom géographique		Rivière	13
Nom propre	4	Rue	12
0		S	
	12	Science	o
Océan		Saison	
OcéanŒuvre	5	Saison Section (voir Unité administrative)	5
Océan Œuvre Opération	5 11	Saison Section (voir Unité administrative) Sigle	5 3
Océan Œuvre Opération Opposition (politique)	5 11 10	Saison Section (voir Unité administrative) Sigle Société	5 3 11
Océan Œuvre Opération Opposition (politique) Ordre religieux	5 11 10 6,7	Saison Section (voir Unité administrative) Sigle	5 3 11
Océan Œuvre Opération Opposition (politique) Ordre religieux Organisme	5 11 10 6,7 11	Saison Section (voir Unité administrative) Sigle Société	5 3 11
Océan Œuvre Opération Opposition (politique) Ordre religieux	5 11 10 6,7 11	Saison	5 3 11
Océan Œuvre Opération Opposition (politique) Ordre religieux Organisme	5 11 10 6,7 11	Saison	5 3 11 5
Océan Œuvre Opération Opposition (politique) Ordre religieux Organisme	5 11 10 6,7 11	Saison	5 3 11 5
Océan Œuvre Opération Opposition (politique) Ordre religieux Organisme Oscar	5 11 10 6,7 11	Saison	5 3 11 5 5
Océan Œuvre	5 11 10 6,7 11 11	Saison	5 3 11 5 5 8 8
Océan	5 11 10 6,7 11 11	Saison Section (voir Unité administrative) Sigle Société Soleil Terre Titre de civilité Titre de fonction Titre honorifique	5 3 11 5 5 8 8
Océan Œuvre	5 11 10 6,7 11 11	Saison	5 3 11 5 5 8 8
Océan Œuvre	5 11 10 6,7 11 11 10 10 10	Saison Section (voir Unité administrative) Sigle Société Soleil Terre Titre de civilité Titre de fonction Titre honorifique	5 3 11 5 5 8 8
Océan	5 11 10 6,7 11 11 10 10 12 14	Saison Section (voir Unité administrative) Sigle Société Soleil Terre Titre de civilité Titre de fonction Titre honorifique Trophée	5 3 11 5 5 8 8
Océan	5 11 10 6,7 11 11 11 11 10 10 10 12 14 11 14	Saison Section (voir Unité administrative) Sigle Société Soleil T Terre Titre de civilité Titre de fonction Titre honorifique Trophée	5 3 11 5 5 8 8 4 11
Océan Œuvre	5 11 10 6,7 11 11 11 11 14 14 5	Saison Section (voir Unité administrative) Sigle Société Soleil T Terre Titre de civilité Titre de fonction Titre honorifique Trophée U Unité administrative	5 3 11 5 5 8 8 4 11
Océan	5 11 10 6,7 11 11 11 11 10 10 10 12 14 11 14 5	Saison Section (voir Unité administrative) Sigle Société Soleil Terre Titre de civilité Titre de fonction Titre honorifique Trophée U Unité administrative Unité militaire	5 3 11 5 5 8 8 4 11 5, 6
Océan	5 11 10 6,7 11 11 11 11 10 10 10 12 14 11 14 5 7	Saison Section (voir Unité administrative) Sigle Société Soleil T Terre Titre de civilité Titre de fonction Titre honorifique Trophée U Unité administrative	5 3 11 5 5 8 8 4 11 5, 6
Océan	5 11 10 6,7 11 11 11 11 14 14 5 7 7	Saison Section (voir Unité administrative) Sigle Société Soleil Terre Titre de civilité Titre de fonction Titre honorifique Trophée U Unité administrative Unité militaire	5 3 11 5 5 8 8 4 11 5, 6
Océan	5 11 10 6,7 11 11 11 11 10 10 12 14 11 14 5 7 7 4, 7 12	Saison Section (voir Unité administrative) Sigle Société Soleil Terre Titre de civilité Titre de fonction Titre honorifique Trophée U Unité administrative Unité militaire	5 3 11 5 5 8 8 4 11 5, 6

Village Ville Virgule Voie de communication	5, 14 7
W, X, Y Z	•
Zodiaque (astres)	5